



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28/06/2022 A 20H30

Composition du Conseil Communautaire : 36 Délégués

32 présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. BILLON Pierre, LARDE Alain, PERROT Alain. **Saint Genix les Villages** : Mmes BARBIN Régine, COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 Pouvoirs : M. Philippe CORMIER à M. Daniel REVEL, M. PICHE à Mme André, Mme YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam.

01 Absente : Mme FANTIN-BOLLON Martine.

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 20H40 ET CONSTATE QUE LE QUORUM EST ATTEINT.

LE PRESIDENT SOUMET A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE LE PROCES-VERBAL DU 24 MAI 2022.

M. Daniel PEYSSONNERIE demande si les absents au conseil communautaire précédent doivent participer au vote.

Vu l'absence de réponse immédiate et a priori l'absence d'incidence sur l'approbation du précédent procès-verbal, il est suggéré que les absents lors de la dernière séance ne prennent pas part au vote. Les élus de la commune de Pont de Beauvoisin n'ayant pas participé à la dernière séance de conseil communautaire ne prennent pas part au vote : Mmes FERRARI Myriam et YACONO Céline et MM. BERTHOLLIER Christian, LOMBARD Daniel et PEYSSONNERIE Daniel.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité du reste des présents.

M. LE PRESIDENT PROPOSE A L'ASSEMBLEE DE DESIGNER M. GEORGES CAGNIN SECRETAIRE DE SEANCE.

Sa désignation est approuvée à l'unanimité.

A)-INTERVENTIONS

SANS OBJET

B)-DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président

Délibération 01 : Avis sur le projet de Contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truisson Rieu ;

La communauté de communes Val Guiers adhère au Syndicat Interdépartemental du Guiers et de ses affluents (SIAGA) pour la compétence GEstion des Milieux Aquatique et Protection contre les Inondations (GEMAPI). Cette adhésion concerne les bassins versants du Guiers Aiguebelette.

Par ailleurs, la CC Val Guiers adhère au Syndicat du Haut Rhône (SHR) pour le fleuve Rhône.

Un contrat de bassin nécessite l'élaboration d'un plan d'actions cohérentes à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants. Le SIAGA regroupe les bassins versants du Guiers, d'Aiguebelette, de la Bièvre, du Truison et du Rieu.

Tous les maîtres d'ouvrages gestionnaires d'une activité impactant les cycles de l'eau ont pu proposer des actions.

Le contrat de bassin proposé par le SIAGA regroupe des actions de :

- Communes (Entre Deux Guiers),
- Intercommunalités (CCVG, CCLA...),
- Syndicats intercommunaux (SIAGA, SIEGA...),
- D'acteurs privés (FERROPEM).

La signature du plan d'actions permet d'obtenir des financements de l'Agence de l'eau et de faciliter la recherche et l'obtention de cofinancements.

Le contrat est signé pour 3 ans et contient les volets suivants :

Volet		Sous-Volet	
A	Amélioration de la qualité des eaux	A1	Suivis et amélioration des connaissances générales sur les pressions de pollution
		A2	Réduction des pressions de pollution domestiques
		A3	Gestion des eaux pluviales : schémas, déconnexion / infiltration, désimperméabilisation
B1	Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques	B1.1	Préservation et restauration des caractéristiques morpho-écologiques des cours d'eau
		B1.2	Restauration de la continuité écologique
		B1.3	Préservation, gestion et restauration des zones humides
		B1.4	Gestion et entretien des berges et du lit des cours d'eau
B2	Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique	B2.1	Instauration des modalités d'une gestion durable des ressources en eau du territoire
		B2.2	Amélioration des rendements / économies d'eau
		B2.3	Amélioration et sécurisation de l'alimentation en eau potable
C	Gestion locale de l'eau à l'échelle du territoire	C1	Animation et suivi du contrat de bassin
		C2	Communication et sensibilisation

Les 81 actions comprises au contrat de bassin seront consultables sur le site Internet du SIAGA (<http://www.guiers-siaga.fr/>) dès l'entrée en vigueur du contrat.

La CC Val Guiers a inscrit la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines. L'action est estimée à 50 000,00€ HT et recevra un soutien de 50% de l'agence de l'eau.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de **contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truisson Rieu**, pour une durée de 3 ans **sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024** ;
- **D'APPROUVER** l'action sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes telle que présentée dans la liste jointe pour un montant de 50 000,00€ HT ;
- **DE S'ENGAGER** à :
 - La mise en œuvre de l'action ciblée dans la limite des disponibilités financières et en lien avec l'obtention des subventions prévues dans le cadre de ce contrat, selon l'échéancier du programme d'actions du contrat.
 - Transmettre le dossier complet à l'agence de l'eau de façon dématérialisée via le dispositif de téléservice des aides (TSA) : <https://aides.eaurmc.fr> avant le démarrage de l'action (et avant juin 2024 pour les opérations prévues la dernière année du contrat) ;
 - Faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'agence de l'eau :
 - Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'agence
 - Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
 - Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;

Vote : Pour : Unanimité Contre : 00 Abstention : 00

M. Alain PERROT précise que le contrat sera signé le 12 juillet 2022 à la Maison du Lac. Les deux préfets et l'Agence de l'eau seront présents.

Délibération 02 : Intégration d'un nouveau Groupe d'Action Local LEADER ;

LEADER est un programme de financement européen dépendant du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural.

Ces fonds sont gérés par les Régions qui s'appuient sur un réseau de proximité constitué de groupes d'acteurs locaux (GAL). Lors de la programmation LEADER précédente qui prend fin cette année, le SMAPS s'était constitué en GAL.

Pour la programmation à venir, la Région Auvergne Rhône-Alpes a choisi de limiter le nombre de GAL à 12 pour l'ensemble du territoire, soit un par département (en moyenne). Les territoires sont libres de se regrouper à l'échelle d'un département ou de territoires cohérents.

3 critères objectifs sont présentés à l'appel à projet de la région. Les futurs GAL doivent :

- Regrouper au moins 200 000 habitants ;
- Regrouper au moins 9 EPCI ;
- S'étendre sur au moins 2 500 km² ;

2 critères sur 3 doivent être réunis.

Dans ce contexte, deux possibilités s'offrent à la CC Val Guiers :

- Rejoindre le futur GAL « Entre Lacs et Montagnes » autour des parcs naturels régionaux des Bauges et de Chartreuse : il regroupe un territoire allant du Grand Anney à la Métropole Grenobloise, en passant par Grand Lac, Grand Chambéry et le Grésivaudan. Ce projet de GAL réunit l'ensemble des critères.
- Rejoindre le futur GAL « Via Rhône » : ce GAL s'articulerait autour du collectif Via Rhône entre le Léman et Lyon. Les EPCI de Haute-Savoie et Bugéy Sud ont décliné l'invitation. Le GAL

regrouperait les CC du Balcons du Dauphiné, des Vals du Dauphiné, de Plaine de l'Ain et de Val Guiers.

Ce GAL, s'il représente un véritable projet de territoire (autour de la Via Rhôna et de territoires dont les enjeux se rapprochent), ne réunit que le critère de la population.

Malheureusement, la seconde proposition n'a pu aboutir. La CC Plaine de l'Ain a préféré rejoindre un GAL regroupant les territoires de l'Ain et la Région a indiqué la forte probabilité du refus de dérogation.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➤ **D'APPROUVER** le principe de l'adhésion à un GAL pour bénéficier de la programmation 2023/2027 du LEADER ;

➤ **DE DIRE** que la CC Val Guiers intégrera le GAL « Entre Lacs et Montagnes » ;

Délibération 03 : Demande de cession des terrains d'emprise pour la construction de futures crèches

Le 26 avril, le conseil communautaire a décidé la construction de 11 nouvelles places de crèche publique sur la polarité de Pont de Beauvoisin / Domessin réparti en deux sites de respectivement 12 et 18 places.

Le 24 mai dernier, le conseil communautaire a accepté la proposition de terrain de la commune de Domessin au chef-lieu.

La commune de Pont de Beauvoisin devait confirmer sa proposition parmi les 3 terrains suggérés aux lieux dits « La Maladière », « Le Château » et « Le Roulet ».

Depuis, des échanges entre la commune de Pont de Beauvoisin et la communauté de communes ont conduit la commune à confirmer sa proposition du terrain situé au lieu-dit « Le Roulet », plutôt que de construire la micro crèche à l'emplacement des bureaux OPAC (voués à la démolition) dans le quartier des écoles.

La sélection du terrain du « Roulet » ne permettra pas de mener les 2 constructions de crèche simultanément. Le terrain proposé par Pont de Beauvoisin, étant classé en zone N du PLU, est soumis à la révision du PLU en cours.

Un éventuel retard de l'entrée en vigueur du nouveau règlement de PLU peut remettre en cause le plan de financement de l'opération. Les projets bénéficiant du Plan rebond de la Caf doivent être achevés dans les 36 mois, soit avant le 31 décembre 2025 pour une attribution avant le 31 décembre 2022.

Débat : M. Philippe VITTOZ demande l'avis des services de la CC Val Guiers sur ce choix d'emplacement et quelles sont les conséquences sur le financement ?

Il lui a répondu que les services sont plus favorables à un emplacement au sein du quartier des écoles plutôt qu'au lieu-dit « Le Roulet », pour la proximité avec la population et la présence d'espaces de jeux à proximité direct, contre l'éloignement relatif que représente le Roulet.

Côté financement, attendre l'entrée en vigueur du plan local d'urbanisme de Pont de Beauvoisin réduit la marge d'erreur pour la réalisation des travaux. Une validation tardive pourrait faire perdre le solde de financement de la Caf.

Mme Nadège MESTRALLET s'étonne qu'un terrain non constructible soit proposé par la commune de Pont de Beauvoisin. Elle craint que le conseil communautaire soit sollicité pour rien.

M. Yves BERTHIER s'étonne également de la non constructibilité des terrains proposés. En tant que Maire de La Bridoire, il avait proposé des terrains constructibles et situés à proximité des écoles comme réclamé par le groupe de travail constitué à l'automne 2021. Le quartier des Salamandres lui paraît beaucoup plus adapté. Il indique qu'il votera en faveur de la cession du terrain du Roulet à l'euro symbolique mais n'hésitera pas à s'opposer à la construction de la crèche si un retard devait faire perdre les financements Caf.

M. Daniel PEYSSONNERIE répond que le programme Petite ville de demain n'est pas ciblé sur le quartier de l'école. Ce n'est pas ce quartier qui a besoin d'être redynamisé.

Mme Myriam FERRARI ajoute que le stationnement dans le secteur a été étudié et qu'il n'est pas suffisant.

Le Président Paul REGALLET demande à quoi servira le plan guide qui est sur le point d'être lancé par la commune de Pont de Beauvoisin si le stationnement a déjà fait l'objet d'une étude.

M. Daniel PEYSSONNERIE explique que le plan guide étudiera des scénarii d'aménagement des espaces publics de la commune de Pont de Beauvoisin.

Concernant le terrain du Roulet, il atteste qu'en réunion sur le PLU, la DDT de la Savoie a donné un avis favorable à l'installation d'une crèche dans le futur PLU.

M. Georges CAGNIN rappelle qu'il est nécessaire de construire une nouvelle crèche à Pont de Beauvoisin et que d'aller contre la proposition communale pourrait mener à une impasse.

Suite au débat, Monsieur le Président soumet le dossier au vote.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➤ **D'APPROUVER** le principe de la cession à l'euro symbolique du terrain d'assiette nécessaire à la construction d'une crèche de 12 places dans les conditions précitées au lieu-dit « Le Roulet » ;

Vote : Pour : 15 Contre : 17 Abstention : 03

RESSOURCES HUMAINES & TOURISME

Rapporteur : Monsieur Georges CAGNIN, 1^{er} Vice-président

Délibération 04 : Renouvellement de la convention d'adhésion au service prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie

La communauté de communes Val Guiers a signé en mars 2019 une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie. Cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses précises par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du Cdg73 parmi lesquelles l'accompagnement à l'élaboration ou à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention, l'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité du Cdg73.

La convention étant arrivée à expiration au mois d'avril il convient de procéder à son renouvellement.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➤ **D'APPROUVER** le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé,

➤ **D'AUTORISER** M. le Président à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 18 avril 2022 pour une durée de trois ans renouvelables une fois par tacite reconduction,

➤ **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Vote : Pour : Unanimité Contre : 00 Abstention : 00

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Nicolas VERGUET, 2^{ème} Vice-président

Délibération 05 : Vente d'un terrain en ZAE de Champagneux

Le terrain concerné a fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire du 22 juin 2021 pour en acter la vente à la Société ARG, représentée par Monsieur Alexandre GUEDES.

Le contrat de vente présentait une faculté de substitution.

Il s'agit de la parcelle n° A2331 d'une surface d'environ 2750m², située sur la commune de Champagneux (ZAE de La Tuilière), pour y construire un bâtiment industriel, avec une partie stockage et une partie bureau pour sa Société de rénovation, d'aménagement extérieur et piscine.

Suite au décès de M. GUEDES, un nouveau candidat s'est présenté pour l'acquisition du terrain dans les mêmes conditions. Il souhaite construire un bâtiment métallique de type agricole d'environ 500m² pour abriter les matériaux, engins et outils de sa société de terrassement VRD.

La délibération du 9 décembre 2014 fixe le prix de vente des terrains sur cette zone à 15,00€ HT/m².

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➤ **D'APPROUVER** la vente du terrain dans les conditions exposées ci-dessus ;

Vote : Pour : Unanimité Contre : 00 Abstention : 00

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, 3^{ème} Vice-président

Délibération 06 : Décision modificative n°1 du budget principal (rectification)

La décision modificative budgétaire n°1 du budget principal de la CCVG a été approuvée lors du conseil communautaire du 25 mai 2022.

Néanmoins, la délibération votée comporte une erreur d'écritures d'ordre qui ne s'équilibrent pas budgétairement.

Il convient donc de rectifier la délibération adoptée en ajoutant en dépenses de fonctionnement au compte 023 la somme de 7 560 euros et en recettes d'investissement au compte 021 la somme de 7 560 euros.

La décision modificative rectifiée est donc présentée de la façon suivante :

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	7 560.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	7 560.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 560.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	8 560.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	8 560.00 €	0.00 €	8 560.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	31 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	31 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 560.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 560.00 €
D-139141 : Communes membres du GFP	0.00 €	8 560.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2804412 : Subv nature org publics - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	8 560.00 €	0.00 €	1 000.00 €
D-2031-44 : LIEU PARTAGE CLIC & RESSOURCES	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-37 : INNOV LAB	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-38 : SITE INTERNET ET IDENTITE VISUELLE	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2193-37 : INNOV LAB	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	36 000.00 €	44 560.00 €	0.00 €	8 560.00 €
Total Général		17 120.00 €		17 120.00 €

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➤ D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget principal comme présentée ci-dessus ;

Vote : Pour : Unanimité Contre : 00 Abstention : 00

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude PARAVY, 4^{ème} Vice-président

Délibération 07 : Approbation d'une convention avec l'organisme ISACTYS ;

Lors de l'attribution des subventions aux associations de 2021, un débat s'était engagé en Bureau quant à l'attribution d'une aide de 10 000,00€ à la société Isactys.

Ses représentants avaient été invités à donner plus de précisions aux élus communautaires.

A l'issue du débat, il avait été acté qu'Isactys s'engagerait contractuellement pour cadrer l'attribution de l'aide.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➤ D'APPROUVER le principe de la convention avec l'organisme ISACTYS ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention ;
- **DE DIRE** que les crédits ont été prévus au budget primitif 2022 ;

Vote : Pour : Unanimité Contre : 00 Abstention : 00

PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Madame Marie-France PICARD, 5^{ème} Vice-président

Délibération 07 : Mise à jour des tarifs du budget annexe Enfance Jeunesse ;

Plusieurs tarifs proposés aux usagers par la direction Petite enfance / Enfance jeunesse sont nettement en dessous de la plupart des tarifs pratiqués par nos voisins.

Bien loin de rattraper ces tarifs, il s'agit d'appliquer une augmentation permettant de se rapprocher d'un niveau de recettes plus cohérent sans peser lourdement sur les charges des familles.

Après débat, la commission Petite enfance / Enfance jeunesse et le Bureau communautaire propose :

- Les augmentations suivantes des tarifs périscolaires sans changement des forfaits et des quotients familiaux :

Accueil Périscolaire

1- Forfait global ANNUEL				
Il permet d'utiliser à volonté l'accueil périscolaire matin, midi, soir				
NE COMPREND PAS LE PRIX DU REPAS				
Tarifs au QF	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Jusqu'à 499	86,30€	155,60€	220,00€	276,00€
De 500 à 799	109,40€	196,90€	279,50€	350,10€
De 800 à 1199	136,20€	245,60€	347,60€	436,40€
1200 à 1599	169,00€	303,90€	432,80€	542,20€
Egal ou supérieur à 1600	184,80€	331,90€	470,50€	589,60€

2- Forfait annuel pour l'accueil de midi				
et pour les enfants inscrits à la restauration scolaire n'utilisant pas l'accueil matin, soir				
NE COMPREND PAS LE PRIX DU REPAS				
Tarifs au QF	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Jusqu'à 499	43,80€	77,90€	110,60€	138,60€
De 500 à 799	54,80€	98,50€	139,80€	175,00€
De 800 à 1199	69,30€	122,90€	173,90€	218,80€
1200 à 1599	85,20€	151,90€	216,40€	271,20€
Egal ou supérieur à 1600	92,40€	165,40€	234,60€	294,20€

3-PASSAGE OCCASIONNEL

Il sera facturé 5,15 € par jour et par enfant quel que soit le nombre de passages dans une même journée

4-PENALITE DE RETARD

Une pénalité de retard de 5,00€ sera appliquée à partir du 3^{ème} retard le midi ou le soir.

- Les augmentations suivantes des tarifs extrascolaires sans changement des forfaits et des quotients familiaux :

Accueils de loisirs 3/11 ans					
Accueils de loisirs 3/11 ans : « Mosaïque », « Les Marmousets »					
Tarifs au QF	½ journée	Journée	Repas	Nuitée	Accueil complémentaire matin ou soir
Jusqu'à 499	2,20€	4,40€	4,50€	5,00€	1,20€
De 500 à 799	4,20€	8,40€	4,80€	6,10€	1,20€
De 800 à 1199	6,80€	13,60€	5,00€	7,20€	1,30€
1200 à 1599	8,30€	16,50€	5,60€	8,30€	1,40€
Egal ou supérieur à 1600	9,90€	19,70€	6,10€	9,40€	1,50€
Tarif dégressif par enfant supplémentaire, prix plancher QF jusqu'à 499					

- Les augmentations suivantes des tarifs de Val Guiers Ado sans changement des forfaits et des quotients familiaux :

- Accueils de loisirs Val Guiers Ados					
Val Guiers Ados					
Tarifs au QF	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5
Jusqu'à 499	2,00€	4,40€	6,80€	10,10€	11,20€
De 500 à 799	2,70€	5,80€	9,00€	14,50€	18,00€
De 800 à 1199	3,60€	6,70€	12,30€	19,20€	28,20€
1200 à 1599	4,20€	7,60€	14,50€	22,40€	33,70€
Egal ou supérieur à 1600	5,20€	8,20€	15,70€	23,50€	37,00€

Pass'jeunes pour accès annuel au local jeunes : 5 €

Un supplément de 5 € sera demandé par famille pour tout retard au-delà de l'heure de fermeture du centre.

Les tarifs des services non présentés ne subissent aucune augmentation.

La commission Petite enfance / Enfance jeunesse réfléchit à engager une réflexion plus globale sur les tarifs du périscolaire. Faut-il créer de nouveaux forfaits correspondant aux réels besoins des familles ? Faut-il moduler différemment les quotients familiaux ? Cette réflexion sera menée à partir de l'automne 2022.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022 ;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

- **D'APPROUVER** l'évolution des tarifs présentés ci-dessus dès la rentrée scolaire du mois de septembre 2022 ;
- **DE DIRE** que les tarifs seront valables tant qu'ils ne sont pas modifiés par une délibération ;

Vote : Pour : Unanimité Contre : 00 Abstention : 00

B)- QUESTIONS DIVERSES/DISCUSSIONS

1-Point sur l'avancement des travaux des Commissions

Rapporteurs : Madame et Messieurs les Vice-Présidents, Madame la Conseillère déléguée

1^{er} Vice-président Georges CAGNIN, Ressources humaines et tourisme : Tourisme : L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette a eu lieu. La démission de la présidente est officielle, y compris en tant que membre du Bureau de l'OT. Le Bureau désignera bientôt un nouveau président.

2^{ème} Vice-président Nicolas VERGUET, Economie : Une rencontre de la Mairie de Belley est organisée le 27 juin dans le cadre du programme Petite Ville de demain pour échanger sur les bonnes pratiques en matière de revitalisation commerciale des centre-bourg.

3^{ème} Vice-président Philippe VITTOZ, Finances : Une 1^{ère} réunion a été organisée avec la SAS sur la régularisation de la propriété des voiries suite au transfert de compétence des zones économiques à la communauté de communes. Des actes administratifs seront rédigés pour chaque commune concernée pour un coût d'environ 400€/commune.

La réunion de la Commission Intercommunale des Impôts Directs s'est réunie mais n'a pas pu délibérer faute de quorum. Sans nouvelle réunion, les propositions départementales seront actées. La CCVG est dans l'attente d'éventuelles remarques de la commune de Pont de Beauvoisin qui est seule concernée par de potentielles évolutions.

4^{ème} Vice-président Jean-Claude PARAVY, Affaires sociales : La mise en œuvre du schéma territorial sur l'offre de services se poursuit sur le thème de l'accès aux soins. Une commission « Affaires sociales » doit bientôt se réunir.

Le thème « social » a été fortement abordé lors d'un séminaire ALCOTRA. Plusieurs thèmes pourraient être abordés, notamment un prolongement de « Socialab » sur les services, par exemple les transports solidaires. La communauté de communes affiche une volonté d'aller sur un projet moins lourd administrativement que le précédent programme.

5^{ème} Vice-présidente Marie-France PICARD, Enfance jeunesse : La 1^{ère} réunion du Contrat Territorial Jeunesse s'est réunie. Beaucoup de problématiques ont été soulevées. Des partenariats pourront être mis en place notamment avec les lycées.

Les activités estivales des ado commencent la semaine prochaine.

Côté périscolaire, le PEDT est en cours d'annonce en conseils d'école. Le Plan mercredi figure bien parmi les compétences de l'intercommunalité.

Enfin, *Val Guiers en fête* se prépare pour le 24 septembre.

6^{ème} Vice-président Claude LESAGE, Transports scolaires : Il rappelle que la fin des inscriptions est prévue le 15 juillet. Les 2/3 des élèves sont inscrits. Une réunion de commission est prévue le jeudi 7 juillet à 18h.

7^{ème} Vice-président Christian BERTHOLLIER, Travaux : La dernière tranche de travaux est engagée sur la ZAE Jasmin Nord.

Un gros travail administratif a été réalisé sur le bâtiment des Petits Pas pour faire jouer les assurances. L'aménagement de l'ex Pépinière Pravaz touche à sa fin, notamment concernant l'alarme anti-intrusion.

Un travail d'expertise amiable va débuter dans les prochains jours pour relancer le dossier du local ado de St Genix à l'arrêt depuis bientôt deux ans.

Conseillère déléguée Elise SAUNIER, Culture et communication : Communication : La commission travaille sur le site Internet et les réseaux sociaux.

Le renouvellement de la signalétique peut aussi débuter dans les ZAE de la CCVG. Il y a meilleur intérêt à travailler globalement pour faciliter l'équilibre économique de l'opération.

La signalétique peut aussi être un sujet dans les centres bourg. Une proposition sera transmise aux communes d'un groupement de commande pour des prestations de plan de signalétique et l'achat de matériel de signalétique.

L'application Panneau Pocket se développe. La société peut redistribuer des flyers gratuitement dans les boîtes aux lettres. Il est aussi possible de créer des catégories pour que les gens ne s'abonnent qu'aux informations qui les intéressent. Les panneaux pourront bientôt être partagés entre communes utilisatrices.

Culture : La chargée de mission SMAPS vient de prendre ses fonctions. Elle assistera à la commission culture le 12 juillet.

Questions diverses :

Repas produit par le CIAS : Belmont-Tramonet : M. Nicolas VERGUET constate la dégradation de la qualité des livraisons du CIAS. St Genix les Villages partage le constat.

Belmont-Tramonet souhaite soutenir la fourniture des repas par l'EHPAD. Des remarques sont notées sur les menus en retour à la cuisine centrale. Salade mal lavée, présence de terre, fruits pourris...

St Genix : La commune était à l'origine du pic nic de fin d'année et souhaitait démontrer aux enfants que l'on peut pique-niquer sans sandwich ni chips. La date a été imposée par la cuisine centrale et la cheffe de cuisine n'a pas été autorisée à participer à une réunion. Le menu a été imposé. Le Conseil municipal a décidé de ne pas prendre le pic nic auprès de la cuisine centrale.

Mme Nadège MESTRALLET relève un problème qualitatif et quantitatif.

M. Georges CAGNIN avait abordé le sujet il y a quelques temps. Champagneux est d'accord pour dire qu'il y a des difficultés.

M. Georges CAGNIN revient sur la rencontre de la SAS lors du Bureau. Des questions ont été posées, où en est-on ?

Philippe VITTOZ répond qu'au sujet de l'opération « AGRATI », la SAS n'a pas encore fait de retour. Le directeur doit revenir vers la CCVG.

2- Informations du Président

La DDFIP intégrera bien les locaux de l'ancienne pépinière d'entreprises Pravaz au 1^{er} septembre 2022.

CLOTURE A 22H49

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**



